



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Italie

Question écrite n° 740

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'importance de voir enfin aboutir la vérité sur la destruction de l'appareil DC-9 de l'Itavia, tombé le 27 juin 1980 au-dessus d'Ustica en Sicile. L'enquête judiciaire, actuellement diligentée à Rome par le juge d'instruction Rosario Priore, touche à son terme mais le cours de la justice reste entravé du fait de la non-exécution de mandats rogatoires internationaux. Il lui demande les mesures qui ont été prises ou qui peuvent encore être mises en oeuvre par la France pour favoriser l'aboutissement de cette enquête et permettre que la vérité soit faite dans l'intérêt des victimes et de leurs familles.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur les enquêtes diligentées par la justice italienne concernant la destruction de l'appareil DC 9 de l'Itavia, tombé le 27 juin 1980 au-dessus d'Ustica, en Sicile. S'agissant des procédures concernant notre pays, la justice française a été saisie par la justice italienne de treize commissions rogatoires, la dernière datant de janvier 1996. Onze commissions rogatoires ont été exécutées à ce jour. Les deux dernières sont en cours d'instruction et seront exécutées dans un délai raisonnable. Le Gouvernement veille à ce que cette coopération entre la justice française et italienne soit fructueuse, afin de faire aboutir cette enquête et répondre aux interrogations des familles des victimes.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 740

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2274

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2590